

Abondement SAFRAN : Dopez votre épargne ! (jusque 2 800 € en 2018 !)

Salariés du Groupe, nous percevons en ce moment les primes d'**intéressement** et de **participation**. Grâce aux accords négociés et signés par **FO**, celles et ceux qui ont la capacité d'épargner peuvent bonifier leur épargne salariale avec les différents **abondements**. **FO** vous informe...

Prime de Participation : la plus-value syndicale de **FO** !

Chaque salarié du Groupe bénéficie de cette prime quelle que soit sa société. Elle résulte d'un accord négocié et signé par les organisations syndicales pour tous les salariés du Groupe. Le montant s'élève à un peu plus de 6,64 % du salaire annuel. Et grâce au salaire plancher revendiqué et obtenu en 2012 par **FO**, plus d'un salarié sur deux en France bénéficie d'une prime améliorée à **3 127,71 euros bruts**.

Sans ce plancher, un salarié à 2 000 € bruts / mois aurait touché seulement **1 728 € bruts**.

Une salariée à 2 500 € bruts / mois aurait perçu **2 159 € bruts** de prime de Participation.

⇒ **L'avancée obtenue par **FO** fait gagner 1 400 € dans le premier cas et 968 € pour le second.**



Un abondement de **800 €** sur le PERCO en 2018 (puis 900 € en 2019) :

Versement du salarié	Taux d'abondement	Abondement brut SAFRAN
De 0 à 300 €	100%	De 0 à 300 €
De 300 à 1300 €	50%	De 0 à 500 €
1300 € versés		800 € abondement (722,40 € nets)

L'abondement est un versement complémentaire financé par l'entreprise et venant s'ajouter aux versements des salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté.

L'épargne est indisponible **jusqu'au**

départ en retraite sauf dans 5 cas de déblocage anticipé, en particulier l'achat ou la construction de la résidence principale (**intéressant pour les jeunes salariés et les alternants !**). Pour bénéficier de l'abondement au titre de 2018, le versement doit être effectué **au plus tard le 15 décembre 2018**.



Prime d'Intéressement : la prime sur objectifs

A la différence de la prime de Participation, elle est différente dans chaque société. Elle dépend d'objectifs négociés entre les directions de chacune des sociétés et les organisations syndicales signataires.

Un abondement de **2 000 €** pour le FCPE SAFRAN Investissement :

Versement du salarié	Taux d'abondement	Abondement brut SAFRAN
De 0 à 500 €	100%	De 0 à 500 €
De 500 à 3500 €	50%	De 0 à 1500 €
3500 € versés		2000 € abondement (1 806 € nets)

Les sommes versées dans le Plan d'Épargne Groupe sont **bloquées pendant 5 ans**, sauf dans 9 cas de déblocage anticipé (voir fo-safran.com). Pour bénéficier de

l'abondement au titre de 2018, le versement doit être effectué **au plus tard le 31 décembre 2018**.



Des dispositifs intéressants mais risqués :



Les **investissements boursiers présentent des risques** : le FCPE SAFRAN Investissement est investi en totalité en actions SAFRAN. L'épargne est assujettie aux fluctuations de l'action SAFRAN...



FO, le syndicat du
pouvoir d'achat

fo-safran.com